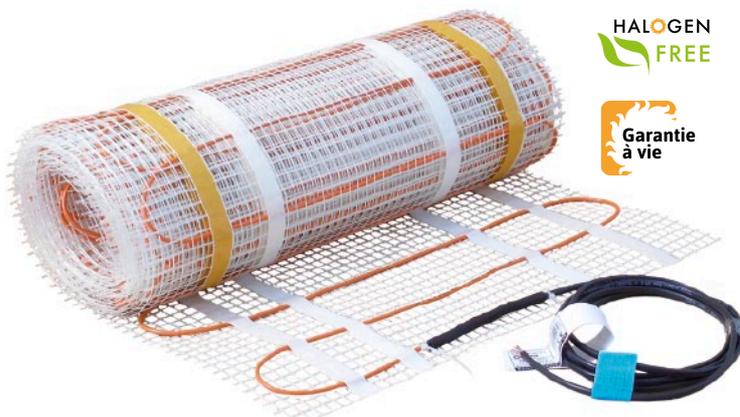


Dynafloor STE

FICHE TECHNIQUE

Sol Tempéré Electrique

LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS DE CETTE
FICHE TECHNIQUE AVANT DE COMMENCER
L'INSTALLATION DE VOTRE TRAME DYNAFLOOR STE



HALOGEN
FREE

Garantie
à vie

Câble chauffant à doubles résistances isolées en AFLON avec écran métallique spiralé et 1 seule liaison froide de 3 ml. Monté sur trame en fibre de verre de largeur 50 cm avec adhésifs de fixation.

DOMAINE D'APPLICATION

Le procédé Dynafloor STE est destiné à maintenir un sol carrelé tempéré dans les salles de bains ou salles d'eau sans siphon de sol :

- En maison individuelle ou logement collectif,
- A usage privatif ou collectif dans les locaux d'hébergement (hôtels, résidences pour personnes âgées, foyers, ...).

Le procédé Dynafloor STE est destiné à être installé :

- Sur les supports tels que définis au NF DTU 52.2 P1-1-3,
- Sur tout type de supports tels que définis au chapitre 1.2 du **Cahier des Prescriptions Techniques** « Sols P3 – Rénovation ».

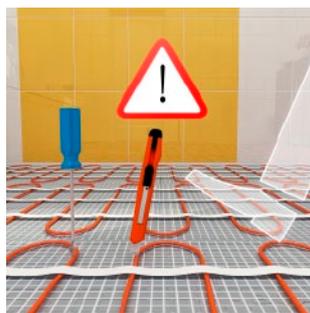
PRINCIPE

Le système Dynafloor STE consiste en un fin câble chauffant fixé sur une trame souple en fibre de verre. L'ensemble est inséré dans l'épaisseur de la colle de fixation du carrelage. L'épaisseur du système est d'environ 5 mm. Le câble chauffant est un bi-conducteur dont les deux âmes sont actives. Le champ électrique et électromagnétique est donc insignifiant. Un écran métallique assure la sécurité électrique.

INSTRUCTIONS GENERALES

Respectez les règles essentielles ci-après :

- Etablir un plan de l'installation
- Respectez la réglementation en vigueur relative à la sécurité électrique (NF C 15-100).
- Le raccordement électrique doit être réalisé par un électricien qualifié.
- La température d'installation la plus basse est 5°C. Si vous utilisez les rubans adhésifs de la trame, la température d'ambiance conseillée sera de 15°C mini. En effet à température trop basse la qualité de l'adhésif décroît.
- Ne jamais couper ou blesser le câble chauffant. Seul le câble de liaison froide peut-être raccourci.
- Pour gérer la trame Dynafloor STE utilisez le régulateur mural électronique avec sonde de sol.
- Mesurez l'isolement et la résistance ohmique de la trame avant et après l'installation et une fois encore après la pose du revêtement de sol. Notez ces mesures sur la fiche de garantie. Sans ce relevé la garantie ne sera pas validée.
- Respectez scrupuleusement les consignes relatives à la première mise en température décrite au paragraphe « MISE EN CHAUFFE ».



LE MEILLEUR DU RAYONNEMENT

 **ACSO**

NOTICE D'INSTALLATION DU DYNAFLOOR

La mise en oeuvre du procédé Dynafloor STE impose de vérifier la tenue mécanique du sol existant. Dans le cas de travaux de réhabilitation ou de rénovation, l'installateur contrôle la qualité du support en regard des critères d'acceptation décrits dans le CPT « Sols P3 – Rénovation » ou NF DTU 52.2 P1-1-3. Le support doit être plan, lisse, propre, sec et dépoussiéré. L'écart de planéité sous la règle de 2 m sera inférieur à 5 mm et inférieur à 2 mm sous le réglelet de 0,2 m.

- 1)** Faites un plan de la pièce à équiper et précisez l'emplacement de la jonction froide sur le plan. Ce schéma vous aidera à positionner la trame Dynafloor et à vous souvenir ensuite de l'endroit où elle est posée. La trame Dynafloor STE doit couvrir au minimum 80% de la surface équipable tout en évitant absolument les endroits sous les baignoires, douches, placards et bidets. Éviter également les endroits où vous pensez devoir plus tard intervenir dans le sol. Le franchissement des joints de dilatation et des joints de fractionnement est interdit.
- 2)** Votre trame Dynafloor est équipée d'un câble de raccordement (liaison froide) de 3 ml de longueur. Ce câble sera raccordé directement au régulateur ou dans une boîte de dérivation intermédiaire. En aucun cas le câble chauffant et sa jonction ne peuvent être installés autrement que dans le sol et enrobés de mortier-colle.
- 3)** En fonction de votre plan de pose vous préparez dans le sol existant une saignée de 40 cm de longueur et 2 cm de profondeur destinée à recevoir la gaine reliant la sonde de sol au régulateur. L'extrémité de cette gaine sera obturée avec un adhésif afin que le mortier colle ne pénètre

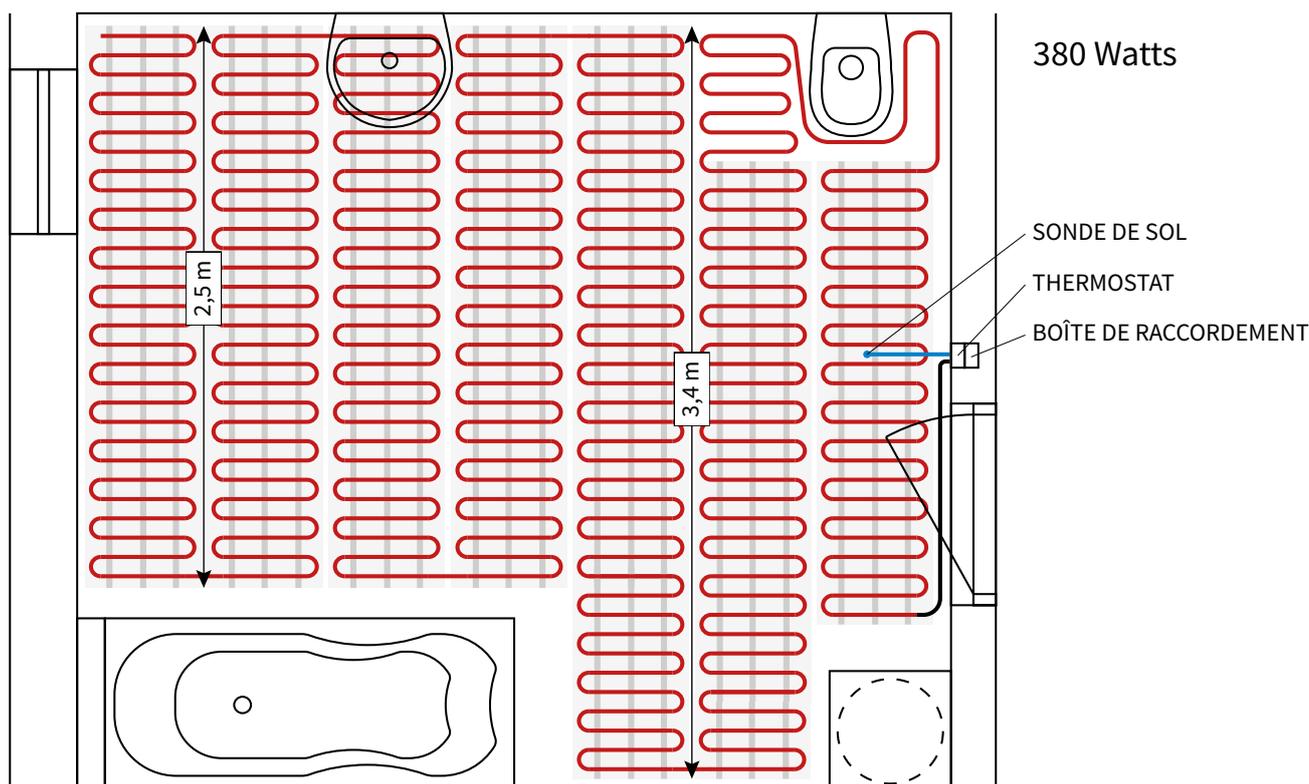
pas à l'intérieur. Le principe consiste à pouvoir remplacer éventuellement la sonde de sol sans casser le revêtement.

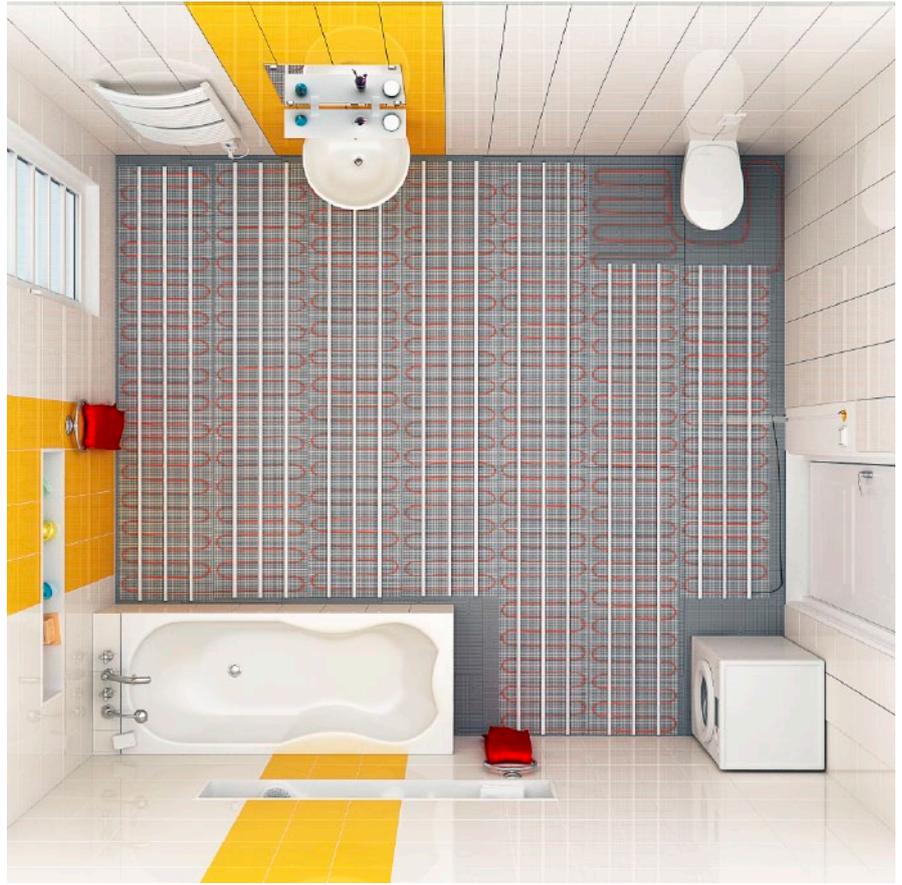
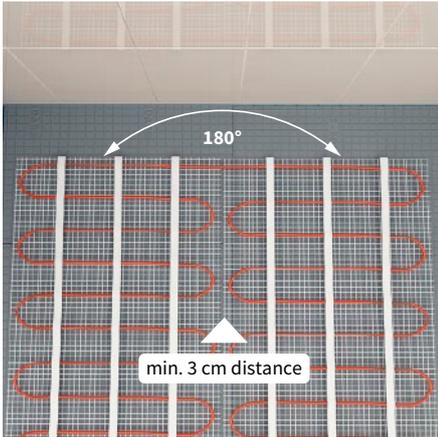
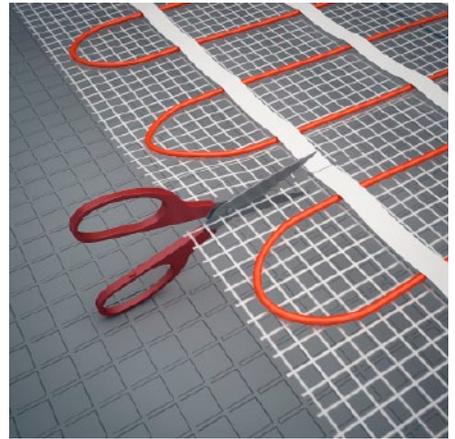
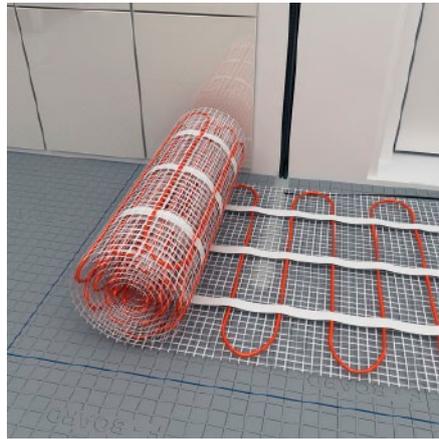
- 4)** Positionner la gaine jusqu'au régulateur et reboucher l'ensemble pour obtenir un sol plat et lisse.
- 5)** A l'endroit de la jonction froide vous devez également pratiquer une petite saignée de 15 cm de longueur et de 2 cm de profondeur dans le sol afin d'éviter une surépaisseur lors de la pose du revêtement.
- 6)** Vous pouvez maintenant nettoyer le sol. Aspiration, dégraissage et lavage scrupuleux garantiront une parfaite adhérence de la trame Dynafloor STE. Lorsque votre sol sera sec vous étalerez à la brosse ou au rouleau une couche de primaire d'accrochage code ACSO 404112 (après vérification de la compatibilité avec le support.).

Votre sol est maintenant prêt à recevoir la trame Dynafloor STE. Celle-ci est équipée de rubans adhésifs (enlevez les papiers de protection pour l'installer). La température d'ambiance conseillée sera de 15°C minimum.

- 7)** Déroulez la trame selon votre plan de pose. Quand vous atteignez le mur, coupez avec précaution le support en maille de verre sans endommager le câble chauffant, tournez la trame et repartez dans la direction désirée. Assurez-vous que votre trame est bien à plat sur le sol avant de la recouvrir.

N'oubliez pas que vous devez contrôler le fonctionnement de la trame Dynafloor. Vous devez noter sur la fiche de garantie la résistance ohmique ainsi que la valeur d'isolement relevées avant et après l'enrobage.





▶ VIDÉO DE POSE ...

■ Mortier-colle

Le mortier-colle utilisé pour l'enrobage des éléments chauffants et pour la pose du carrelage est un mortier-colle fluide classé C2S1/S2 PRE bénéficiant d'un certificat « Certifié CSTB Certified – QB ».

■ Enrobage des trames

La trame Dynafloor STE est recouverte et parfaitement enrobée par le mortier-colle (consommation de poudre environ 8 kg/m²). La couche de mortier-colle déposée est régulière et la surface lissée à l'aide d'une lisseuse déplacée dans le sens de la largeur des trames. La jonction froide est positionnée sous le thermostat et insérée dans une réservation de 20×20×150 mm préalablement réalisée dans le sol existant et entièrement recouverte de mortier-colle.

■ Pose du revêtement de sol

Le format des carreaux ne doit pas dépasser 2 000 cm². La pose du carrelage est effectuée le surlendemain de l'enrobage. Le choix du revêtement est décrit au paragraphe 4.3 du CPT « Sols P3 - Rénovation ». La mise en oeuvre du carrelage ou assimilé est réalisé avec le même mortier-colle fluide conformément aux recommandations de la NF DTU 52.2. Les outils de pose sont utilisés de manière à ne pas blesser les câbles chauffants. Contrôler les éléments chauffants une fois la pose du revêtement de sol terminée. Après avoir installé le revêtement vous devez contrôler la résistance ohmique et la valeur d'isolement électrique de la trame avant la mise en chauffe.

PREMIÈRE MISE EN CHAUFFE

La première mise en chauffe ne peut intervenir que 2 jours après la fin de la pose du revêtement (joints compris).

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

L'installation doit être réalisée conformément aux prescriptions de la norme NFC 15-100 et aux dispositions particulières applicables aux locaux humides qui précisent que les éléments chauffants incorporés dans la colle à carrelage doivent être mis à la terre et reliés à la liaison équipotentielle locale. Le circuit alimentant les trames chauffantes Dynafloor STE doit être protégé par un dispositif à courant différentiel résiduel de 30 mA par tranche de 7,5 kW maximum sous 230 V.

RÉGULATION

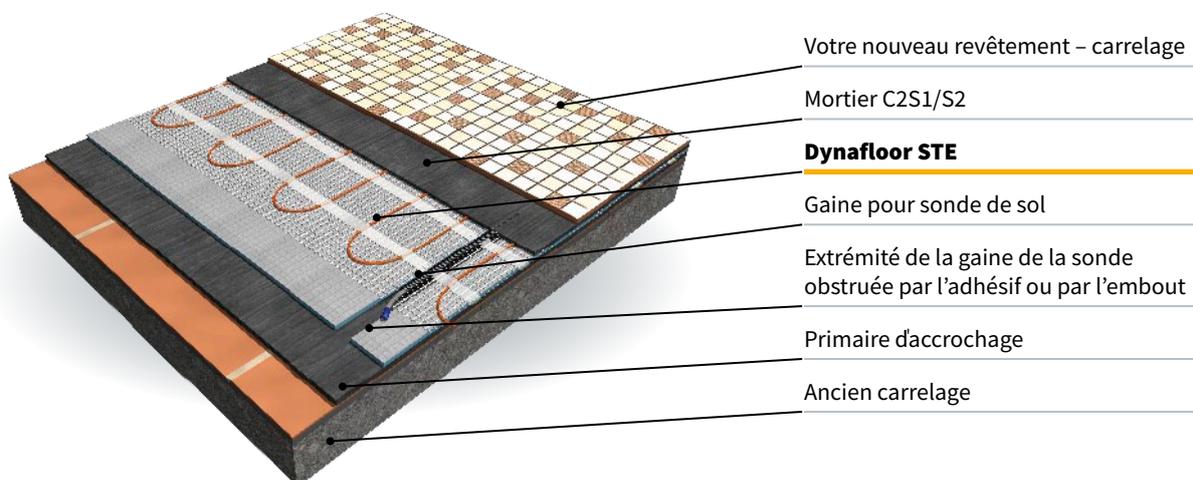
La température de surface du procédé Dynafloor STE est contrôlée par un régulateur électronique avec sonde de sol réglable jusqu'à 28 °C maxi. Si pour des raisons de sécurité électrique (liée à la norme du volume d'eau) vous ne pouvez pas installer le régulateur dans la salle de bain, sachez que vous pouvez positionner celui-ci dans le couloir et réguler la température grâce à la sonde de sol.

RECOMMANDATION

Ne posez pas un tapis épais ou un meuble sans pieds sur votre sol chauffant. Vous risquez de créer un blocage thermique et de détériorer le câble chauffant.

Cette fiche technique n'a pas la prétention de remplacer l'Avis Technique n°13/16-1344_V1 dont la connaissance reste indispensable pour la mise en oeuvre du système Dynafloor STE.

NOUVEAU CARRELAGE SUR CARRELAGE EXISTANT OU SUR DALLE



INFORMATIONS REQUISES POUR LES CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES INDÉPENDANTS

Références produits : *					
Article	Symbole	Valeur	Unité	Article	
Puissance calorifique				Régulation pour chauffages électriques indépendants uniquement (Sélectionnez-en une)	
Puissance thermique nominale	P_{nom}^*		kW	Contrôle manuel de la charge avec thermostat intégré	Non
Puissance minimale calorifique	P_{min}	= P_{nom}	kW	Contrôle manuel de la charge avec thermostat intégré Information de la température ambiante et/ou externe	Non
Puissance maximale continue	$P_{max,c}$	= P_{nom}	kW	Contrôle électronique de la charge avec thermostat intégré Information de la température ambiante et/ou externe	Non
Consommation d'électricité auxiliaire				Puissance calorifique ventilée	Non
A une puissance calorifique nominale	$e_{l_{max}}$	0.000	kW	Contrôle de la température ambiante (Sélectionnez-en une)	
A une puissance calorifique minimale	$e_{l_{min}}$	0.000	kW	Puissance calorifique à un étage, aucun contrôle de la température ambiante	Non
En mode veille	$e_{l_{SB}}$	0.000	kW	2 ou plusieurs étages manuels, aucun contrôle de la température ambiante	Non
				Contrôle de la température avec thermostat mécanique	Non
				Contrôle de la température avec thermostat électronique	Non
				Contrôle de la température avec thermostat électronique et programmation journalière	Non
				Contrôle de la température avec thermostat électronique et programmation hebdomadaire	Oui
Autres options					
				Thermostat d'ambiance avec détection de présence	Non
				Thermostat d'ambiance avec détection d'ouverture de fenêtre	Oui
				Avec contrôle à distance	Non
				Avec démarrage anticipé	Oui
				Avec limitation de temps de fonctionnement	Non
				Avec sonde de température « boule noire »	Non

* Remplissez les détails requis selon les informations sur l'étiquette du produit.

Dynaflor STE 120 W/m²

Code TRAME	Code KIT*	W	Long. en ml	Section LF en mm
412612	413612	65	1,10	0,75
412601	413601	115	1,90	0,75
412613	413613	190	3,20	0,75
412602	413602	240	4,00	0,75
412614	413614	310	5,20	0,75
412603	413603	380	6,30	0,75
412615	413615	450	7,50	0,75
412604	413604	500	8,30	0,75
412605	413605	600	10,00	0,75
412606	413606	750	12,50	0,75
412607	413607	900	15,00	0,75
412608	413608	1100	18,30	1,50
412609	413609	1300	21,70	1,50
412610	413610	1600	26,70	1,50
412611	413611	2000	33,30	1,50

▷ Largeur 50 cm – Puissance installée de 85 W/m² – 230V

* Le KIT comprend la trame, un régulateur, une sonde de sol, 2 gaines souples de 2 ml chacune et un embout pour obturer la gaine.

Dynaflor STE 160 W/m²

Code TRAME	Code KIT*	W	Long. en ml	Section LF en mm
412640	413640	70	0,90	0,75
412641	413641	130	1,60	0,75
412642	413642	210	2,60	0,75
412643	413643	260	3,20	0,75
412644	413644	340	4,20	0,75
412645	413645	410	5,20	0,75
412646	413646	500	6,00	0,75
412647	413647	560	6,70	0,75
412648	413648	670	8,30	0,75
412649	413649	810	10,20	0,75
412650	413650	1000	12,30	0,75
412651	413651	1210	15,10	1,50
412652	413652	1400	17,60	1,50
412653	413653	1800	22,00	1,50
412654	413654	2150	26,60	1,50
412655	413655	2600	32,50	1,50

▷ Largeur 50 cm – Puissance installée de 115 W/m² – 230V

* Le KIT comprend la trame, un régulateur, une sonde de sol, 2 gaines souples de 2 ml chacune et un embout pour obturer la gaine.

Accessoires

Code	Designation
616051	TH 510 encast. LCD; IP21; 16A; STE + Sonde de sol
616061	TFT610 programmable. Ecran 100 % tactile; IP21; 10A; livré avec sonde de sol
613331S	TH331 encast.; IP30; FP, 4/6 Ordres; EUBAC; Sonde sol incluse
249000	Directionnel de flux 1200×600×6 mm (à coller impérativement)

Sous Avis Technique du CSTB
13/16-1344_V1

Pour le Régulateur STE :
Nous consulter.



11 bis, boulevard Carnot | 81270 Labastide-Rouairoux (France)
Tél. : (33) 05 63 98 51 80 | Fax : (33) 05 63 98 87 89
acso@acso.fr | www.acso.fr

ACSO conseil
05 63 98 80 84



Charte S.A.V. Service Après Vente



LE MEILLEUR DU RAYONNEMENT

Chaque client ayant fait l'acquisition d'un câble chauffant ACSO bénéficie d'une assistance technique gratuite. Cette assistance est accessible :

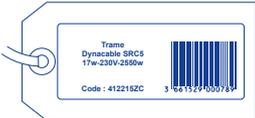
Du lundi au vendredi : 8h-17h

 **05.63.98.51.80**

Par e-mail :

acso@acso.fr

Information à nous fournir pour la prise en charge du dysfonctionnement d'un câble

- × Adresse de chantier :
- × Date de mise en oeuvre :
- × Date de mise en service :
- × Nature du défaut :
- × Puissance du câble défectueux :
- × Quantité :
- × Plan de pose identifiant le produit défectueux :
- × Facture d'achat
- × Etiquette de traçabilité : 
- × Fiche de contrôle (au verso) remplie.

Après avoir reçu les informations demandées, la procédure SAV peut commencer.

Cette procédure est la suivante :

- × Après avoir identifié avec notre SAV la cause du dysfonctionnement, nous mandatons une expertise, effectuée en présence de l'installateur, par une entreprise spécialisée.
- × Si le dysfonctionnement est imputable à la fabrication, nous procédons à la remise en état du câble chauffant à nos frais.
- × Si le dysfonctionnement est imputable à la mise en oeuvre, les frais d'intervention de l'entreprise spécialisée seront supportés par l'installateur.

Certificat de Garantie



Le câble ACSO est garantie 10 ans aux conditions suivantes :

- ✗ Notre garantie s'applique lorsque l'installation a été réalisée conformément aux recommandations de notre fiche technique.
- ✗ Cette garantie couvre les défauts sur le câble chauffant pour 10 ans et les défauts sur le thermostat pour 2 ans.
- ✗ La garantie prend effet à la date d'achat
- ✗ Les défauts dûs à une mauvaise manipulation ou à une pose non conforme à nos règles d'installation ne sont pas couverts par la garantie.
- ✗ Les défauts couverts par la garantie seront réparés à nos frais.
- ✗ Les autres coûts ajoutés ne sont pas pris en charge par la garantie.

Fiche de contrôle du câble chauffant

(à remplir et à conserver par l'installateur)

SOUS CERTAINES CONDITIONS, LE CÂBLE PEUT ÊTRE GARANTIE À VIE
(voir Certificat de Garantie ci-contre)

- ✗ Chaque chantier doit faire l'objet d'une fiche de contrôle
- ✗ Chaque câble chauffant doit être vérifié individuellement
- ✗ Les fiches sont à remplir entièrement et à conserver par l'Installateur
- ✗ Tout défaut ou manquement à cette déclaration entraîne l'annulation de la Garantie.

Signature & Cachet de l'Installateur :

Réf. local	Réf. Câble	AVANT coulage de la chape		APRES coulage de la chape	
		Mesures		Mesures	
		Ohmique	Isolement	Ohmique	Isolement

LE MEILLEUR DU RAYONNEMENT

Certificat de Garantie

La société ACSO est spécialisée dans la production de systèmes de chauffage électrique depuis 1986. Tout au long de notre existence, nous nous sommes développés dans plus de 60 pays du monde. Le succès sur ces marchés est notamment dû à une haute qualité des produits, à une approche professionnelle des clients et à une très grande réactivité à leurs demandes. Aujourd'hui, nous sommes prêts à honorer la qualité de nos produits dans les gammes DYNACABLE SRC5/DYNAFLOOR par l'octroi d'une garantie à vie. Nous sommes en mesure de proposer cette garantie par rapport à la fiabilité de nos produits mais également à la durée d'activité de notre société qui nous confère une très grande expérience. La garantie à vie est accordée pour toute la durée de vie du revêtement de sol installé avec le plancher chauffant DYNACABLE SRC5/DYNAFLOOR. La garantie à vie ne peut être transférée à un tiers, et ne peut se faire valoir qu'aux conditions suivantes :

- ✗ Toutes les conditions pour l'octroi d'une garantie mentionnées dans les conditions de garantie en vigueur sont satisfaites.
- ✗ L'enregistrement pour une garantie à vie est à faire au plus tard dans les 6 mois suivant l'achat du plancher chauffant DYNACABLE SRC5/DYNAFLOOR.
- ✗ Les câbles sont utilisés pour les applications intérieures en bâtiments résidentiels.
- ✗ Le plancher chauffant doit être piloté par un thermostat avec une sonde de sol.
- ✗ La puissance absorbée maximale du circuit chauffant est de 18W/m, à une puissance surfacique maximale de 200W/m².

En cas de non-respect de ces conditions, la garantie standard est valable dans toute l'étendue des conditions de garantie de la société ACSO.

Enregistrement de la Garantie

Pour enregistrer votre garantie rendez-vous sur notre site www.acso.fr/fr/vente/warranty/

